



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

Licence professionnelle

AMENAGEMENT PAYSAGER - CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN
parcours-type Management, gestion, organisation des entreprises du paysage

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1556 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2026-2027 en :

Licence professionnelle

AMENAGEMENT PAYSAGER - CONCEPTION, GESTION, ENTRETIEN
parcours-type Management, gestion, organisation des entreprises du paysage

est composée comme suit :

- **Mme Elodie WOOCK Elodie, Professeur certifié** **Présidente**
- **Mme Caroline BOUIX, Maître de conférences**
- **Mme Christine DENJEAN (CFA Auzeville)**

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 03/04/2026

Hugues KENFACK
Président

Pour le Président, et par délégation
La Directrice des Etudes et de la Vie Etudiante
Université Toulouse Capitole

Cosima BLUNTZ

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty – 31042 Toulouse cedex 9 - France
Tél. : +33 (0)5 61 63 35 00